Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Formation professionnelle et retraite

---
Par adalone

Bonjour,
J'ai suivi une formation professionnelle du 06/12/1984 au 31/07/1986, j'étais alors au chomage et avais 20 ans. Cette formation était prise en charge par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi du Nord et les cotisations forfaitaires de Sécurité Sociale et de Prestations familiales étaient versées à l'URSSAF de LIlle, elle se faisait au centre CEFTI ICAM de Lille. Cette formation était réservée aux femmes qui voulaient exercer un "métier d'homme" c'était une formation en informatique industrielle.
Je souhaiterais savoir si cette formation peut valider des trimestres pour la retraite avec la nouvelle réforme de 2023.
Je ne sais pas si elle peut entrer dans le cadre des stages de "jeunes volontaires" de l'époque.
Merci pour votre réponse.

---
Par ESP

Bienvenue sur FJNET.

Selon l'article L351-3 du Code de la sécurité sociale (dans sa version en vigueur à l'époque), les périodes de chômage indemnisé pouvaient être assimilées à des périodes d'assurance vieillesse et donc donner lieu à validation de trimestres. Cela incluait les périodes de formation professionnelle sous certaines conditions.
Veuillez contacter l'assurance retraite pour une réponse précise sur votre cas personnel.